



APPEL DE DEMANDES

lancé par
la Société Parkinson Canada / Parkinson Society Canada

PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHE FONDAMENTALE (Cycle allant de 2012 à 2014)

décembre 1, 2011 :	Date de publication
février 1, 2012 :	Date de réception des demandes
juin 2012 :	Avis de décision
août 2012 :	Annonce anticipée de la bourse
octobre 1, 2012 :	Date de début du financement
Durée de la bourse :	Deux ans

TABLE DES MATIÈRES

- Contexte
- Fonds disponibles
- Admissibilité
- Processus d'examen
- Critères de l'examen
- Conditions
- Exigences en matière de rapport et modalités du financement
- Procédures de demande
- Coordonnées de la personne-ressource

CONTEXTE

La Société Parkinson Canada (« SPC ») offre le programme de bourses de recherche fondamentale (le « programme ») à titre d'initiative stratégique, dans le but d'encourager de jeunes scientifiques prometteurs à se lancer dans le domaine du Parkinson et d'investir dans une formation en recherche susceptible de mener à d'autres travaux dans le domaine du Parkinson. La SPC entend octroyer des bourses de deux ans d'une valeur de 40 000 \$ à 50 000 \$ par an, selon le nombre d'années d'expérience et conformément aux échelles salariales des IRSC, aux candidats exceptionnels qui répondent aux critères d'admissibilité du programme et ont reçu l'approbation du comité scientifique consultatif (le « comité consultatif »). Les fonds accordés au titre du programme doivent servir à couvrir le salaire, les avantages sociaux et les dépenses associés aux bourses de recherche octroyées dans le domaine de la maladie de Parkinson.

Dans le cadre de cette initiative, la SPC invite les demandes de bourse (les « demandes ») des candidats engagés à mener des recherches biomédicales dans des domaines applicables à la cure, la cause, la prévention, l'amélioration du traitement et/ou la compréhension de la maladie de Parkinson, de troubles connexes comme l'atrophie multisystémique, la paralysie supranucléaire progressive et autres troubles liés au Parkinson ainsi qu'aux répercussions de la maladie sur la société. Cette initiative reflète la détermination de la SPC d'appuyer l'innovation et le renouvellement dans le secteur national de la recherche sur le Parkinson et de promouvoir le potentiel de leadership international dans ce domaine.

Sont admissibles au programme les personnes qui possèdent un doctorat en médecine ou un Ph.D. Des bourses de recherches postdoctorales pourraient être accordées pour appuyer une formation spécialisée en recherche dans le domaine général de la maladie de Parkinson. Les candidats qui cherchent à obtenir une aide financière pour acquérir une formation clinique avancée devraient consulter les lignes directrices sur les bourses cliniques en troubles du mouvement de la SPC.

FONDS DISPONIBLES

Les chercheurs cliniques (M.D.) sont admissibles à des subventions de deux ans d'une valeur de 50 000 \$ par an. Conformément aux échelles salariales des IRSC fondées sur le nombre d'années d'expérience en recherche, les candidats aux bourses postdoctorales (Ph.D.) possédant deux années d'expérience en recherche ou moins sont admissibles à une bourse de 40 000 \$ et ceux qui possèdent plus de deux années d'expérience sont admissibles à une bourse de 50 000 \$. À la fin de deux années de formation en recherche postdoctorale pendant la durée de la bourse, le candidat peut être admissible à une bourse d'un montant supérieur, jusqu'à concurrence du montant maximal octroyé aux termes du Programme (50 000 \$).

Candidats aux bourses postdoctorales (Ph.D.)	Montant de la bourse
Nombre d'années d'expérience en recherche ou en formation clinique	
0-2	40 000 \$
> 2	50 000 \$

Chercheurs cliniques (M.D.)	Montant de la bourse
Montant de base	50 000 \$

Pour le programme de partenariat entre le FRSQ et la SPC, le programme offre de l'aide pendant un maximum de deux ans avec possibilité de prolongation d'un an par le FRSQ. Le montant de ces bourses est le même que celui des bourses de recherche fondamentale et de recherche clinique. Le financement octroyé pour la troisième année est fonction de l'admissibilité à la prolongation du financement en troisième année selon les concours réguliers du FRSQ et correspond aux montants de financement réguliers du FRSQ. Prière de consulter les lignes directrices relatives au financement du FRSQ pour les montants de 2012-2013 (<http://www.frsq.gouv.qc.ca/fr/index.shtml>).

ADMISSIBILITÉ

La SPC désire appuyer l'excellence en formation et l'avancement du vaste champ de recherche biomédicale sur le Parkinson au Canada. Elle acceptera les demandes de bourse présentées par les personnes qui répondent aux critères d'admissibilité établis par la SPC (résumés dans le présent Appel de demandes) et envisagent de poursuivre leur formation ou d'effectuer des recherches au sein des organismes suivants (un « établissement approuvé ») :

- les établissements post-secondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche; ou
- d'autres organismes identifiés par le comité des politiques de recherche du conseil national de la SPC en consultation avec le comité consultatif, pourvu que les travaux de recherche ou les activités connexes du candidat tombent sous le coup du mandat de la SPC.
- **Les requérants qui soumettent une demande de financement au FRQS doivent soumettre leur demande au FRQS et à la SPC.** Les travaux de la recherche financée dans le cadre de ce programme doivent être effectués dans les établissements post-secondaires canadiens et leurs affiliés, y compris les hôpitaux et les instituts de recherche dans la province de Québec.

Les candidats doivent détenir un doctorat en médecine ou un Ph.D. et être diplômés d'une université reconnue par la SPC. Les titulaires d'un doctorat en médecine peuvent s'inscrire à un programme d'études supérieures menant à l'obtention d'une maîtrise ès sciences ou d'un Ph.D.

La citoyenneté canadienne n'est pas requise.

Les candidats qui sont médecins doivent être autorisés à exercer au Canada ou détenir une carte de stage au Canada.

En évaluant une demande, la SPC considérera toute expérience en recherche acquise après l'obtention d'un doctorat comme étant une formation en recherche postdoctorale. Il pourra s'agir d'une expérience de travail à temps plein ou à temps partiel, dans un milieu universitaire ou privé. Les candidats auront l'occasion d'expliquer leurs interruptions de carrière.

EMPLACEMENT DE LA FORMATION ET DE LA SUPERVISION

La bourse sera détenue en fiducie par l'établissement approuvé où le superviseur proposé du candidat choisi (un « superviseur approuvé ») est membre du corps professoral.

Un superviseur approuvé est un chercheur qui dirige activement des recherches dans le domaine de la maladie de Parkinson ou travaille dans un domaine très pertinent; il doit pouvoir offrir au candidat choisi un contexte de formation solide. Le comité consultatif pourrait envisager d'autres établissements de formation, pourvu qu'il s'agisse d'établissements approuvés et que la recherche ou les activités connexes qui y sont effectuées tombent sous le coup du mandat de la SPC.

Aux termes du Programme de demandes, on acceptera les demandes de citoyens canadiens qui proposent une formation dans un établissement approuvé situé au Canada ou à l'étranger et de demandeurs internationaux proposant une formation dans un établissement approuvé situé au Canada.

PROCESSUS D'EXAMEN

Notre comité consultatif évalue les demandes présentées à la SPC à l'aide d'un processus d'examen par les pairs. Le comité regroupe des neurologues, des neurochirurgiens, des neuropathologistes et des neuroscientifiques bien connus de toutes les régions du Canada. Le processus d'examen par les pairs, une des pierres angulaires de notre programme de recherche, prévoit une attribution objective de la plus haute qualité.

Le comité consultatif est responsable d'évaluer les demandes présentées en réponse à cet appel, de les noter pour permettre un classement par ordre de priorité et de recommander l'octroi des fonds nécessaires à la recherche si la demande est approuvée.

On sollicitera l'expertise complémentaire d'examineurs externes au besoin.

Tous les candidats non retenus seront avisés par écrit et recevront une brève critique de leur demande préparée par le comité consultatif.

CRITÈRES DE L'EXAMEN

L'évaluation des demandes se fonde principalement sur le potentiel de recherche, mais le processus d'examen porte également sur d'autres critères. Ainsi, les responsables de l'examen examinent chacun des points énumérés ci-après pour déterminer une note globale, en faisant une pondération appropriée pour chacune des demandes.

- Le candidat est-il susceptible de faire considérablement progresser la recherche dans le domaine de la maladie de Parkinson? Le candidat possède-t-il la formation et les qualités appropriées pour entreprendre ce travail?

Le travail proposé convient-il au niveau d'expérience du candidat? Ce projet permettra-t-il au candidat de mieux connaître le Parkinson?

- Le projet de recherche du candidat est-il de haute qualité? Le cadre conceptuel, la conception, les méthodes et les analyses du projet/domaine proposé sont-ils bien élaborés, intégrés et appropriés? Le projet contribue-t-il à la prééminence éventuelle du Canada sur le plan des connaissances sur le Parkinson? Où se situe-t-il par rapport au savoir mondial actuel dans le domaine du Parkinson?
- Le projet ou le superviseur est-il en mesure de tirer avantage des forces actuelles du chercheur individuel? Le travail enrichit-il l'expérience et les connaissances professionnelles du candidat?
- L'environnement de travail scientifique contribuera-t-il à l'apprentissage du candidat? L'établissement a-t-il démontré qu'il appuiera le programme de formation?

Outre les critères susmentionnés, les responsables de l'examen examineront toutes les demandes au regard du point suivant :

- La pertinence de la protection proposée des humains, des animaux ou de l'environnement dans la mesure où ceux-ci pourraient être compromis par le projet présenté dans la demande. Le comité consultatif examinera également les dispositions relatives à la protection des sujets humains (le cas échéant) et la sécurité de l'environnement de recherche.

CONDITIONS

Le présent Appel de demandes lancé par la SPC est assujéti aux conditions (les « conditions ») énoncées dans les Directives concernant la présentation des demandes que le candidat sera réputé avoir accepté sur présentation à la SPC d'une demande de participation au programme. Le défaut de se conformer à ces conditions pourrait entraîner, outre les autres recours judiciaires à la disposition de la SPC, la résiliation de la subvention de recherche ou de la bourse de formation accordée au titre du programme et l'exclusion des concours de subventions et de bourses tenus à l'avenir.

Le récipiendaire d'une bourse au titre du Programme ne peut transférer cette bourse à un autre établissement à moins d'avoir été autorisé à le faire par les présidents du comité des politiques de recherche et du comité scientifique consultatif.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT ET MODALITÉS DU FINANCEMENT

La SPC exige que les titulaires de bourse présentent un rapport d'étape annuel et final. La portion de la bourse applicable à la deuxième année du programme sera remise sur présentation d'un rapport d'étape, dont le contenu et la forme satisfont le comité consultatif de la SPC, au terme de la première année du programme. Le rapport doit être présenté à l'administratrice des subventions au bureau national de la SPC au plus tard le **30^e septembre 2013**. La SPC fournira des directives et des instructions à cet égard avant la date limite de présentation du rapport.

Le titulaire doit remettre un rapport d'étape final détaillant ses progrès, dont le contenu et la forme satisfont le comité consultatif de la SPC, à l'administratrice des subventions au bureau national de la SPC au plus tard le **31 décembre 2014**, trois mois après que le programme de deux ans a pris fin.

PROCÉDURES DE DEMANDE

Les demandes de bourse doivent désormais être soumises en ligne que vous trouverez sur le site web de la Société Parkinson Canada, au <http://www.parkinsonresearch.ca/research/rhtml/IndexFR.php>. Les candidats peuvent d'y créer un compte d'utilisateur, qu'ils utiliseront pour transmettre leur demande en ligne. Une confirmation sera émise en ligne, une fois la demande reçue. Les demandes contenir les renseignements suivants :

- Une feuille couverture de demande de la SPC. (Le plan d'affaires est généré en imprimant le formule de renseignements personnels du système de demande en ligne).
- Utilisez une police de caractères d'au moins 12 points de couleur noire. Réglez le format à six lignes par pouce. Une marge de pouce et n'utilisez pas les lettres ou les espaces serrés. Les références peuvent être imprimées en plus petits caractères, mais elles doivent être lisibles
- Sommaire du projet (une page)
- Un exposé de projet de trois pages, (le nombre de pages est suggéré seulement) notamment
 - Justificatif du projet (une page).
 - Buts et objectifs de formation précis (une demi-page).
 - Détail de l'expérience proposée, y compris les méthodes et procédures (une page).
 - Énoncé décrivant la pertinence des études proposées (une demi-page).
- Une liste des soutiens financiers actuels et en suspens.
- Un curriculum vitae, y compris un résumé de l'expérience post-universitaire, une liste des honneurs et des prix et une liste des publications auxquelles le candidat a participé en tant que coauteur, premier auteur, auteur unique, etc. (prière de préciser), y compris le nombre d'articles, de chapitres de livres et d'abrévés, publiés ou sous presse.
- Des formulaires d'évaluation du candidat remplis par deux répondants. Ces derniers doivent être des superviseurs récents qui connaissent le candidat. **Les formulaires d'évaluation sont transmis directement à SPC par le parrain par le biais du système en ligne. Les demandeurs peuvent solliciter des évaluations des parrains par le biais du système des demandes en ligne qui acheminera un lien vers le programme en ligne.** Le candidat doit préciser aux répondants que ces évaluations doivent parvenir à la Société au plus tard à la date limite.

Outre ce qui précède, le candidat doit demander à son superviseur proposé de préparer les renseignements suivants et les annexer à sa demande :

- Une lettre de soutien.
- Un sommaire décrivant le programme de formation proposé et précisant l'attribution du temps et les publications du superviseur, ainsi que son expérience de la supervision. En outre, une déclaration décrivant l'environnement de formation et le milieu de collaboration, y compris les responsabilités du candidat, l'enseignement dispensé et le projet de recherche entrepris.
- **Signalons que le curriculum vitae du superviseur éventuel doit être présenté sur le formulaire de notice biographique de quatre pages.**

Le candidat peut inclure dans sa demande du matériel à l'appui pertinent et raisonnable, comprenant sans toutefois s'y limiter photos, références bibliographiques, publications, lettres de collaboration et annexes. La limite de trois pages s'applique uniquement à l'exposé de projet et n'inclut pas les références, renseignements biographiques, approbations d'ordre éthique ou autres documents à l'appui.

Toute demande non conforme à ces directives est sujette à une disqualification à la discrétion du président du comité consultatif.

Les demandes doivent inclure les signatures exigées et nous parvenir dans les délais prévus. Avant de faire parvenir leur demande, les candidats doivent déterminer quelles sont les signatures exigées; ils doivent ensuite imprimer la fiche de renseignements (côté recto) et obtenir **toutes les signatures requises**. Les candidats doivent ensuite numériser la page de signatures et la télécharger sur le système en ligne de la SPC avec tous les documents requis avant la date limite indiquée. **Les candidats n'ont pas besoin de poster leurs documents à la Société Parkinson Canada, mais nous vous demandons de garder vos documents originaux signés. Ces documents peuvent être exigés si votre demande est retenue dans la compétition.**

Les demandes incomplètes ou dont la date timbrée est postérieure au **1 février 2012** ne seront, en aucun cas, prises en considération.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, CONSULTER :

Le Manuel de Directives du Programme National de Recherche de la SPC dans le site Web de la SPC à l'adresse www.parkinson.ca.

OU S'ADRESSER À :

Ivy Lim-Carter, Directrice, Programme de recherche et programmes cliniques nationaux, 1 800 565-3000 ou (416) 227-3382, Courriel : ivy.lim-carter@parkinson.ca